

Publiée le 17 octobre 2025

COMMUNE DE SORGUES
AMPLIATION

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **deux octobre** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 19 septembre 2025, se sont réunis en salle du conseil municipal (centre administratif), sous la présidence de Monsieur Stéphane GARCIA, 1^{er} Adjoint.

Présents : Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Thierry LAGNEAU, Bernard RIGEADE, Alain MILON, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Maxence RAIMONT-PLA

A été nommé secrétaire de séance : Mme REIG



DEL_2025_162

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins de service et en créant :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 2 postes d'Educateur de jeunes enfants à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- 3 postes d'agent de maîtrise à 32h12,
- 1 poste d'assistant du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'assistant du patrimoine à temps complet,
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 32h12,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Les membres du conseil sont invités à en délibérer.

Vu, l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant, qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins des services,

Sur le rapport présenté par Cyrille GAILLARD;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 2 postes d'Educateur de jeunes enfants à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- 3 postes d'agent de maîtrise à 32h12,
- 1 poste d'assistant du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'assistant du patrimoine à temps complet,
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à 32h12,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Stéphane GARCIA, président de séance, et de Madame Manon REIG, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.